

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 mars 2025 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 17 mars 2025 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

F. BRISSET, P. LEMARCHAND, K. MELIN, A. LEBOULANGER, V. DALBIN, C. LERÉVÉREND, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, F. LANGRENEZ, C. VANHECKE, A. LEDANOIS, A. CAPART, G. GOURDEL, G. THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

Pouvoir :

G. MARY donne pouvoir à V. DALBIN

Absents excusés :

F. NAGA et A. VAGNER

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

SONOLUX : régularisation d'une facture

Exposé :

La commune de Flamanville avait accepté l'offre de l'entreprise de Sonolux pour les illuminations de Noël 2024.

Cette prestation a été facturée 29 161.34 € HT (34 993.61 € TTC) à la commune par l'entreprise Sonolux.

Or, la délégation donnée par le conseil municipal au Maire ne lui permet pas de signer des devis supérieurs à 25 000 € HT.

Délibération :

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 23.D.027 du 13 avril 2023 du conseil municipal de Flamanville limitant la délégation du Maire à 25 000 € HT pour toute signature de contrat.

Le Maire demande au conseil municipal de lui donner la possibilité de signer l'offre de Sonolux afin de pouvoir solder la facture de SONOLUX.

Après délibération :

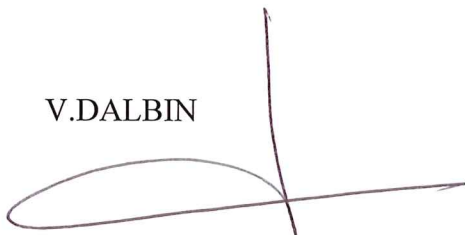
17	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions
17	Votants

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- De donner son accord au maire pour la signature de ce devis et de solder la facture de Sonolux.

Le secrétaire de séance

V.DALBIN

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Le Maire

F. BRISSET

